

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Tube Art Néon orange

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Tube Art Néon orange
Référence : SAFE
Forme du produit : Mélange

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Beauté des ongles.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Personne responsable : M'Novae – 120 Boulevard Ampère ; 79180 CHAURAY
Téléphone : 05.49.28.20.95
Web site : <https://mnails.fr>
e-mail : reglementaire@mnovae.fr - info@mnails.fr

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE

Pays	Organisme/société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centre-antipoison.net	+33(0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Définition du produit : Mélange
Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP/GHS) :
Mention de danger : Skin Irrit. 2, H315
Skin Sens. 1, H317
Eye Irrit. 2, H319

La classification est conforme à la dernière édition du règlement (CE) 1272/2008, et complétée par les données de l'entreprise et de la littérature.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Pictogramme de danger : GHS07 
Mots d'avertissement : Attention
Mention de danger : Provoque des irritations cutanées.
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Provoque de sérieuses irritations oculaires.

Conseils de prudence :

P101 : Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.
 P102 : Garder hors de portée des enfants.
 P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
 P261 : Eviter de respirer les bruines / vapeurs / aérosols.
 P271 : Utiliser seulement en extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
 P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Nettoyer avec beaucoup de savon et d'eau.
 P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
 P321 : Pour un traitement spécifique, voir les mesures de premiers secours sur cette étiquette.
 P501 : Eliminer le contenu/contant conformément à la réglementation locale.

2.3 AUTRES DANGERS**Résultat de l'évaluation PTB et vPvB :**

PTB : Non applicable.
 vPvB : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux ; pour le libellé des phrases de risque énumérées, voir la section 16.

Nom INCI	Nom IUPAC	CAS	EINCS	Index	%	Classification CLP
Styrene/Acrylates Copolymer/Polyurethane	Styrene/Acrylates Copolymer/Polyurethane	NA	NA	NA	66	
HEMA	2-hydroxyethyl Methacrylate	868-77-9	212-782-2	607-124-00-X	20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
BIS-Trimethylbenzoyl Phenylphosphine Oxide	Phenyl bis (2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide	162881-26-7	423-340-5	015-189-00-5	10	Skin Sens. 1, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Hydroxycyclohexyl Phenyl Ketone	(1-hydroxycyclohexyl)-phenylmethanone	947-19-3	213-426-9	NA	4	

Remarque : Styrene/Acrylates Copolymer/Polyurethane est un copolymère de Styrene/Acrylates copolymère avec du Cyclohexanediméthanol, de l'acide benzoïque, de l'anhydride phthalique et de l'isophoronediiisocyanate.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS****Description générale :**

Enlever tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Alimentation avec de l'air frais. Appeler le CENTRE ANTIPOISON / docteur, si vous ne vous sentez pas bien.

Après un contact cutané :

Rincer avec beaucoup de savon et d'eau. Si une irritation cutanée se produit : obtenir des conseils / une attention médicale.

Après un contact oculaire :

Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir des conseils / une attention médicale.

Après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, TANT AIGUS QUE DIFFERES

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir Section 2) et/ou dans la Section 11.

4.3 INFORMATION POUR TOUTE INTERVENTION MEDICALE IMMEDIATE OU DE TOUT TRAITEMENT SPECIFIQUE

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 MOYENS D'EXTINCTION****Moyens d'extinction appropriés :**

CO₂, poudre ou spray pour l'eau. Combattre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Aucune autre information pertinente disponible.

5.3 CONSEIL AUX POMPIERS**Equipement de protection :**

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE**

Recueillir les déversements à temps si c'est sûr ; Assurer une ventilation adéquate ; Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de brouillard / vapeur / pulvérisation ; Se tenir éloigné de toute source d'inflammation ; Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou toute autre source d'eau ; Informer les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un système d'égouts ; Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts / les eaux de surface ou souterraines.

6.3 METHODES ET MATERIEL DE CONDITIONNEMENT ET DE NETTOYAGE

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois) ; Assurer une bonne ventilation. Eliminer le matériel contaminé comme déchet selon le point 13.

6.4 REFERENCES AUX AUTRES SECTIONS

Voir la Section 7 pour les informations sur la manipulation en toute sécurité ; Voir la Section 8 pour les informations sur l'équipement individuelle ; Voir la Section 13 pour les informations sur l'élimination en formation.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Lire le manuel avant utilisation. Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail ; Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation ; Empêcher la formation des aérosols ; Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage ; Utiliser un appareil respiratoire de protection contre l'effet brouillard / vapeur / spray ; Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Information sur la protection contre les explosions et les incendies : Mesures normales de protection préventive contre l'incendie.

7.2 CONDITION D'UN STOCKAGE SUR, COMPRENANT D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les réceptacles : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information sur le stockage dans une installation de stockage commune : Tenir hors de portée des enfants ; Tenir éloigné des substances inflammables.

Autres informations sur les conditions de stockage : Conserver le récipient hermétiquement fermé.

7.3 UTILISATION SPECIFIQUES FINALES

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail : Le produit ne contient pas de quantités pertinentes avec des valeurs critiques qui doivent être surveillées sur le lieu du travail.

DNELs : Données non disponibles.

PNECs : Données non disponibles.

Informations supplémentaires : Les listes valides lors du marquage ont été utilisées comme base.

8.2 CONTROLES DE L'EXPOSITION

Basé sur la composition présentée en Section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la mesure de sécurité au travail.

Contrôles techniques appropriés :

- Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Voir la Section 7 pour les informations sur la conception des installations techniques.

Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire : Un appareil de protection respiratoire approprié est recommandé.

Protection des mains :	Gants de protection [<i>Gants en caoutchouc butyle (0,3 mm), temps de rupture d'environ 480 min (EN 374). Dans la pratique, en raison des conditions d'exposition variables, ces informations ne peuvent être qu'une aide à l'orientation pour la sélection d'un gant de protection chimique approprié. En particulier, ces informations ne remplacent pas les tests d'adéquation effectués par l'utilisateur final. Les gants doivent être remplacés régulièrement, surtout après un contact prolongé avec le produit. Pour chaque lieu de travail, il convient de sélectionner un type de gant approprié.</i>]
Protection des yeux :	Lunettes de protection bien ajustées.
Protection du corps et de la peau :	Lors de la manipulation de grandes quantités : masque de protection, bottes et tablier résistant aux produits chimiques.
Contrôles de l'exposition environnementale :	Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence :

Etat physique :	Gel
Couleur :	Incolore, transparent
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif :	Données non disponibles.
pH :	Données non disponibles.
Point de fusion/de congélation :	Données non disponibles.
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Données non disponibles.
Point de congélation :	Données non disponibles.
Point d'éclair :	> 65 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	NA.
Température de décomposition :	Données non disponibles.
Auto-inflammation :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger de l'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Limites d'explosion :	
Inférieur :	Données non disponibles.
Supérieur :	Données non disponibles.
Propriétés oxydantes :	Données non disponibles.
Pression de vapeur :	Données non disponibles.
Densité :	Données non disponibles.
Densité de vapeur :	Données non disponibles.
Taux d'évaporation :	Données non disponibles.
Solubilité dans / Miscibilité avec :	
Eau :	Non soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Données non disponibles.

Viscosité :

Dynamique : Données non disponibles.

Cinématique : Données non disponibles.

9.2 AUTRE INFORMATION

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 REACTIVITE

Pas de décomposition si l'utilisation est conforme aux spécifications.

10.2 STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 POSSIBILITES DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 CONDITIONS A EVITER

Température élevée et source d'inflammation.

10.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acide, alcali, fort agent oxydant

10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit / ingrédient	Résultat	Espèces	Dose	Exposition
2-hydroxyethyl methacrylate	LD50 Oral	Rat	5050 mg/kg	-
	LD50 Oral	Souris	3275 mg/kg	
	LD50 Oral	Cochon d'Inde	4680 mg/kg	
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	LD50 Oral LD50 Cutané	Rat	2500 mg/kg 5000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion de la peau : Provoque des irritations cutanées.

Sérieux dommages/irritations des yeux : Provoque de sérieuses irritations oculaires.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Mutagenicité des cellules germinales : Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT – Simple exposition :

Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT – Exposition répétée :

Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Sur la base de données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 TOXICITE**

Nom du produit/ ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
2-hydroxyethyl methacrylate	LC50 100 mg/l	Toxicité à court terme pour les poissons	4 jours
	EC50 380 mg/l NOEC 171 mg/l	Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	48 heures 48 heures
	NOEC 24,1 mg/l LOEC 49,6 mg/l EC50 90,1 mg/l LC50 100 mg/l	Toxicité à long termes pour les invertébrés aquatiques	21 jours 21 jours 21 jours 21 jours
	EC50 345 – 836 mg/l NOEC 160 – 400 mg/l	Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	72 heures 72 heures
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	LC50 24 mg/l	Toxicité à court terme pour les poissons	4 jours
	EC50 53,9 mg/l	Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	48 heures
	EC50 4,68 – 14,4 mg/l NOEC 700 µg/l	Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries	72 heures 72 heures
	EC50 100 mg/l	Toxique pour les microorganismes	3 heures

12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

2-hydroxyethyl methacrylate	Facilement biodégradable (dans l'eau)
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	Constante de dissociation = 13,23 à 25 °C Facilement biodégradable (dans l'eau)

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Nom du produit/ ingrédient	LogP _{ow}	BCF	pH
2-hydroxyethyl methacrylate	0,42	-	5,9 – 6,1
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	2,81	-	5,8

12.4 MOBILITE DANS LE SOL

Nom du produit/ ingrédient	Constante d'Henry (H)
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	0,282 Pa.m ³ /mol

12.5 RESULTAT DE L'EVALUATION PTB ET VPVB

PTB : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 AUTRES EFFETS INDESIRABLES

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 METHODE DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Recommandations : Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts.

13.2 EMBALLAGES NON NETTOYES

Recommandations : Eliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ARD/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 NUMERO ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2 NOM D'EXPEDITION PROPRE A L'ONU	-	-	-	-
14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT	-	-	-	-
14.4 GROUPE D'EMBALLAGE	-	-	-	-
14.5 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX	Non	Non	Non	Non

14.6 PRECAUTIONS PARTICULIERES POUR L'UTILISATEUR

Code danger (Kemler) : Non applicable.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE MARPOL ET LE CODE IBC

Non applicable.

14.8 TRANSPORT / AUTRES INFORMATIONS

Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1 REGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE.**

MAK (concentration maximale sur le lieu de travail en allemand) : Aucun des ingrédients ne figure dans la liste.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – Annexe I : Aucun des ingrédients ne figure dans la liste.

Catégorie Seveso : Non applicable.

Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur : Non applicable.

Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur : Non applicable.

Régulations nationales

Classe de danger de l'eau : Classe de danger pour l'eau 1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour le milieu aquatique.

Autres réglementations, limitations et règlements prohibitifs :

Liste candidate SVHC du règlement REACH Annexe XIV Autorisation (17/12/2015) : Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

Règlement REACH Annexe XVII Restriction (16/02/2016) : Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

Règlement REACH Annexe XIV Liste d'autorisation (14/08/2014) : Aucun des ingrédients ne figure dans la liste.

15.2 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Nouvelle version de la FDS pour modification de la référence SKU

Date de dernière révision : 24/04/2023

Mise à jour de la FDS le 09/09/2024

- Remplacement de la référence SKU (LUBC)
- **Nouvelle référence SKU : SAFE**

Texte intégral des déclarations H abrégées :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une irritation oculaire sévère.
H412	Nocif pour le milieu aquatique avec des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

ADR : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

CAS : Chemical Abstracts Service [division of the American Chemical Society] (Chemical Abstracts Service [division de l'American Chemical Society])

DNEL : Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration [REACH] (Concentration prédite sans effet [REACH])

LC50: Lethal concentration, 50 percent (Concentration létale, 50 %)

LD50: Lethal dose, 50 percent (Dose létale, 50 %)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, bioaccumulable et toxique)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, hazard category 2

Eye Irrit. 2: Eye damage/irritation, hazard category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment-chronic toxic, hazard category 3

Notice pour le lecteur :

DÉNI DE RESPONSABILITÉ :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, concernant son exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou de mise au rebut du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être hors de notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou y étant liés de quelque manière que ce soit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.